

PRAYERS

Pursuant to Standing Order 43, on motion of Mr. Collette, seconded by Mr. Baker (Nepean—Carleton), it was resolved,—That this House reaffirms its condemnation of the Ku Klux Klan, as passed unanimously in this House on July 14th last, urges all provincial departments of education and local school boards in Canada to take note of this condemnation, and reiterates its belief that the principle of freedom of speech does not give license to preach hate against any racial minority group in this country.

Madam Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Forty-Second Report of the Clerk of Petitions, stating that he has examined the petition signed by residents of various Canadian provinces, supporting the proposed resolution for a joint address to Her Majesty the Queen, respecting the Constitution of Canada and recommending an amendment to the proposed constitution which would protect heritage cultural rights, including heritage linguistic rights for all Canadians, presented by the honourable Member for Parkdale—High Park (Mr. Flis) on Tuesday, March 10, 1981, and finds that the petition meets the requirements of the Standing Orders as to form.

Mr. MacGuigan, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Exchange of Notes between the Government of Canada and the Government of the U.S.A. relating to the renewal of the Agreement on the North American Air Defence Command (NORAD). Done at Ottawa, March 11, 1981. In force May 12, 1981. (English and French).—Sessional Paper No. 321-6/139A.

Resolved,—That an humble Address be presented to His Excellency praying that he will cause to be laid before this House copies of all communications, memos, notes on telephone conversations, etc., between the Privy Council Office and/or the Prime Minister's Office with the Public Archives or any other persons or groups in connection with the so-called Taschereau Papers prior to April 14, 1980 and specifically, that this include a copy of a letter written by Mr. Michael Pitfield to the Public Archives ordering such papers to be withheld from public examination for a further period of ten years.—(*Notice of Motion for the Production of Papers No. 2—Mr. Cossitt*).

Mr. Collette, Parliamentary Secretary to the President of the Privy Council, presented,—Return to the foregoing Order.—Sessional Paper No. 321-3/2.

The House resumed debate on the motion of Mr. Chrétien, seconded by Mr. Roberts, for an Address to Her Majesty the Queen respecting the Constitution of Canada.

And on the motion of Mr. Epp, seconded by Mr. Baker (Nepean—Carleton), in amendment thereto,—That the motion be amended in Schedule B of the proposed resolution

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Collette, appuyé par M. Baker (Nepean—Carleton), il est résolu,—Que la Chambre réitère sa condamnation du Ku Klux Klan, par elle prononcée à l'unanimité le 14 juillet dernier, qu'elle presse tous les ministères provinciaux de l'Enseignement et les commissions scolaires locales du Canada d'en prendre acte, et qu'elle réaffirme sa conviction que le principe de liberté de parole n'autorise à prêcher la haine contre aucun groupe racial minoritaire dans notre pays.

Madame le Président fait savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le quarante-deuxième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des résidents de différentes provinces canadiennes, appuyant le projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada, et recommandant l'amendement du projet de loi constitutionnelle en vue de protéger les droits culturels patrimoniaux, y compris les droits linguistiques patrimoniaux de tous les Canadiens, présentée par l'honorable député de Parkdale—High Park (M. Flis) le mardi 10 mars 1981, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

M. MacGuigan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement au renouvellement de l'Accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), fait à Ottawa le 11 mars 1981. Date d'entrée en vigueur le 12 mai 1981. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-6/139A.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, etc., entre le Bureau du Conseil privé ou le cabinet du Premier ministre et les Archives publiques ou toute autre personne ou groupe à propos de ce qu'on appelle les «Documents Taschereau» avant le 14 avril 1980 et notamment d'une lettre de M. Michael Pitfield aux Archives publiques ordonnant que ces documents ne puissent être communiqués au public pendant une période supplémentaire de 10 ans.—(*Avis de motion portant production de documents n° 2—M. Cossitt*).

M. Collette, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.—Document parlementaire n° 321-3/2.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la Reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean—Carleton),—Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en